

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MAI 2024**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 9

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/4/2

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mai deux mil vingt-quatre.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

Absents

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, DURIF Marlène, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, VANDENABEELE Magali.

Procurations

M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël  
M. BOREL Christian donne procuration à M. ESTACHY Jean-François  
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine  
M. NICOLAS Laurent donne procuration à M. EYRAUD Joël  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean  
M. PHILIP Michel donne procuration à M. BARANOWSKI Jérémie  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain  
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à Mme BAILLE Juliette

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget assainissement**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule pour les besoins du service assainissement.

Il précise que les crédits inscrits lors du vote du budget sont insuffisants et qu'il convient de prendre une décision modificative comme suit :

<b>Crédit à réduire en dépenses</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépenses	Investissement	23	2313	60613	25 000,00 €
Dépenses	Investissement	23	2313	60614	15 000,00 €

<b>Crédit à ouvrir en dépenses</b>					
Dépenses	Investissement	21	2182	OPNI	40 000,00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de Com-  
munes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 03 juin 2024

Et de la publication, le 10 juin 2024

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*